



Ambassade de France et Consulats Généraux de France en Chine

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

1. Documents à présenter dans tous les cas :

1.1. le formulaire de « demande de transcription d'acte de mariage » dûment complété et signé par le conjoint français.

1.2. la copie notariée du livret de mariage chinois (livret rouge) du conjoint français effectuée par un notaire chinois de la ville d'enregistrement du mariage, traduite en français et légalisée (légalisation simple) par le ministère chinois des affaires étrangères (Waijiaobu) pour la circonscription consulaire de Pékin ou par le bureau des affaires étrangères chinois de la province (Waiban) pour les autres circonscriptions consulaires. La copie notariée sera conservée par les autorités consulaires.

中华人民共和国结婚证公证书

2. En cas d'enfants communs du couple avant le mariage :

2.1. l'original du livret de famille français du couple où sont inscrits leurs enfants communs ou, à défaut, une copie de l'acte de naissance de chacun des enfants, le cas échéant traduite et légalisée.

3. En cas de choix de régime matrimonial avant le mariage :

3.1. copie authentique légalisée ou apostillée et traduite en français du document attestant du choix de régime matrimonial avant le mariage :

- copie du contrat de mariage,
- ou copie de l'acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial,
- ou certificat établi par le notaire.

**SELON LES CAS DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES POURRONT ETRE EXIGES.
Les demandeurs doivent impérativement demander un certificat de capacité a mariage avant de se marier et fournir préalablement les pièces nécessaires à cette procédure.**